



PRESTATIONS SOCIALES

L'ARIPA au 30 juin 2021

- 476 familles bénéficiaires d'une pension alimentaire
- Allocation de solidarité familiale :
  - 169 allocataires
  - 187 bénéficiaires
- 24 procédures de recouvrement actives
- 19 demandes d'intermédiation financière avec arriérés d'impayés

Les prestations extra-légales

- 13 structures petite enfance accompagnées depuis 2016 (Ain et Rhône)
- 400 familles concernées par le dispositif « Partir pour rebondir »

**MSA Ain-Rhône**  
 Service action sanitaire et sociale  
 04 74 45 99 90  
[social@ain-rhone.msa.fr](mailto:social@ain-rhone.msa.fr)  
[ain-rhone.msa.fr](http://ain-rhone.msa.fr)

“  
 Une  
 logique  
 de parcours

DES PRESTATIONS POUR TOUTES LES SITUATIONS



Pour apaiser les relations entre conjoints, la MSA peut recouvrer la pension du débiteur et la verser au créancier. L'Aripa informe aussi les personnes séparées sur leurs droits.

# Une boîte à outils pour les familles

Guichet unique des prestations légales et mobilisée pour ses adhérents grâce à des prestations sanitaires et sociales extra-légales, la MSA agit au plus près des familles pour les soutenir quand elles en ont le plus besoin.

PAR CHRISTOPHE MILAZZO

Pour une famille, se séparer est une épreuve. Pour prévenir les risques financiers et relationnels, la MSA et la CAF ont créé en 2017 l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa). Auparavant, en cas de problèmes, il fallait se tourner vers la justice. **Au titre de l'ARIPA, la MSA pouvait récupérer les sommes impayées, gérer l'allocation de soutien familial et émettre des titres exécutoires.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le rôle a été élargi à l'intermédiation financière : le parent débiteur de la pension alimentaire la verse à la MSA qui fait le lien avec celui qui la reçoit. Ainsi, les versements sont sécurisés et les tensions entre les parents sont limitées. La demande peut être directement réalisée en ligne sur le site MSA Ain-Rhône.

## UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

La séparation implique des démarches administratives, sources de problèmes potentiels. Pour mieux orienter et accompagner, la MSA a lancé le parcours « Je me sépare », profitant de son statut de guichet unique. Les conseillers clientèle peuvent proposer un rendez-vous pour étudier la situation de la personne et faire un point

sur ses droits. En cas de tensions entre ex-conjoints, l'intermédiation financière peut être suggérée. **« Cela permet de limiter les difficultés, les problèmes de communication pour que tout soit centré sur l'éducation et le bien-être des enfants »**, relève Fanny Ollivier, directrice de la protection sociale, de la relation adhérents et du pilotage. Déployée à la rentrée 2021, cette logique de parcours vise à inscrire le suivi des assurés volontaires dans la durée. Après le premier « rendez-vous prestations », un accompagnement peut être proposé si des besoins sont identifiés. Ce parcours est aussi une chance de **mieux expliquer les dispositifs existants, de faciliter l'accès aux droits et d'agir sur la santé**, notamment par la prévention.

La réussite de cette dynamique implique un travail collectif. En interne, la transversalité va être renforcée. **« La MSA sera proactive. L'enjeu sera d'être réactif au niveau du service relation adhérent »**, résume Fanny Ollivier. Sur le terrain, des partenaires externes sont précieux. Par exemple, les chambres d'agriculture sont des relais essentiels pour les exploitants pour qui une séparation peut avoir beaucoup d'impact. ■

## COUP DE PROJECTEUR

# Des solutions locales et innovantes

En plus de ses missions régaliennes, la MSA Ain-Rhône propose une vaste offre de prestations sanitaires et sociales pour soutenir les familles à tout âge.

## DES SOLUTIONS POUR LES JEUNES ENFANTS

La MSA facilite l'accès aux structures jeunes enfants en solvabilisant les familles du régime agricole et en aidant à la création d'établissements dans les territoires ruraux, principalement dans la Dombes, la Bresse et le Bugey. Cette dynamique vise à combler le sous-équipement de ces secteurs et à répondre à leurs besoins.

« *Nous renforçons les capacités d'accès aux crèches, aux établissements d'accueil de jeunes enfants par de l'ingénierie de territoire et un accompagnement financier* », précise Clémence Deroye. La MSA **soutient les porteurs de projets (collectivité ou association) et apporte une aide à l'investissement pour ces services ancrés localement.** Une attention particulière est prêtée aux solutions innovantes comme les RPE (relais petite enfance, ex-RAM) itinérants.

## DES SÉJOURS POUR SE RETROUVER

Outre l'aide aux séjours ainsi qu'aux activités sportives et culturelles, la MSA a créé le dispositif innovant « Partir pour rebondir » pour accompagner les familles repérées par les travailleurs sociaux sur des projets de vacances. **Il permet de lever les freins au départ qu'ils soient financiers (grâce à un partenariat avec l'ANCV) ou sociaux.** Les

séjours en villages vacances, organisés en pension complète, sont adaptés à la situation de chacun. *« L'enjeu est que les familles soient déchargées du poids du quotidien et se retrouvent »*, précise Nathalie Boyer. À chacun ses besoins : souffler, jouer avec ses enfants... Les projets sont bâtis avec les assistantes sociales et s'inscrivent dans le suivi des familles. Au fil du temps, un travail est mené sur l'autonomie pour qu'elles préparent seules de futurs séjours. **« C'est une expérience positive pour se rassurer sur ses compétences de parent et reprendre confiance. »** Précieux en cas de séparation, le dispositif a aussi permis de souffler lors de la crise sanitaire.

## FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Avec l'appel à projets « jeunes en milieu rural », mis en œuvre avec la CAF et la DSDEN, la MSA facilite l'engagement des 13 à 23 ans. Chaque année, trois jurys partenariaux se tiennent pour défendre leurs projets sur des thèmes variés (culture, sport, humanitaire...) qui profitent tant aux territoires qu'aux jeunes. Outre le volet financier, l'accompagnement porte sur le montage du projet, l'autonomie et la responsabilité pour qu'ils soient acteurs. En parallèle, des liens ont été tissés avec les structures jeunesse

(centres sociaux, accueils de loisirs, Éducation nationale...) pour faire connaître le dispositif. *« L'important n'est pas tant la finalité du projet, mais de vivre une expérience, de gagner des compétences mobilisables dans le parcours de vie et donner le goût de l'engagement »*, explique Nathalie Boyer. Pour les jeunes, la MSA propose en outre une aide à la poursuite d'étude jusqu'à 500 € et, depuis 2019, une aide à la prise d'autonomie jusqu'à 400 €.

## SOUTENIR LA MÉDIATION FAMILIALE

La MSA est, avec la CAF et le ministère de la Justice, l'un des cofinanceurs des services de médiation familiale qui, **grâce à l'intermédiation d'un professionnel qualifié, recrée une communication saine dans cette cellule.** Depuis 2020, la MSA finance aussi des espaces rencontres, offrant des lieux d'échange neutres aux parents. La MSA informe sur ces services ses travailleurs sociaux et ses élus qui identifient les situations où la médiation familiale serait utile. La caisse veille à leur accessibilité dans tout le département, particulièrement en milieu rural. Une réflexion a été menée avec les structures gestionnaires pour organiser des réunions d'information collective, en Haute-Bresse par exemple. ■



Juriste, **Fanny Ollivier** démarre sa carrière à la MSA du Rhône comme gestionnaire de dossier. Après 7 ans à la CPAM, elle devient sous-directrice à la MSA des Alpes du Nord pendant 2 ans. De retour dans sa caisse d'origine depuis le 2 mai 2021, elle est sous-directrice de la protection sociale, de la relation adhérents et du pilotage.



**Clémence Deroye** est responsable de l'action sanitaire et sociale.



**Nathalie Boyer** est chargée d'études sur le domaine de la famille dans le service d'action sanitaire et sociale.